

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 019-211913603-20260914-2026_05_09-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY, Jean-Charles BEYNE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Sinem ERGUN

Excusée : Caroline BISSIERE

Procurations : Joël BEZANGER à Ph BRUGERE, Xavier ROUGERIE à Michel MAZALEYRAT

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

DELIBERATION N° 2026-05-09- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Philippe BRUGERE, Maire, indique que plusieurs élus de la commission Vie Associative Loisirs lui ont fait un retour de la fête de la musique 2026 à Meymac. Une subvention exceptionnelle est proposée d'être versée à l'Association « La fête commune », pour un montant de 600€.

L'enveloppe financière globale versée aux associations s'élève à 69.930€.

Les membres du Conseil municipal, A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette attribution exceptionnelle de 600€ à l'association « La fête commune ».

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Le 14 Septembre 2026

Le Maire,


Philippe BRUGERE

